



# BULLETIN OFFICIEL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Bulletin officiel n° 8 du 21 février 2013

#### Sommaire

#### Enseignements secondaire et supérieur

#### Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

Modalités de la formation préparatoire et d'obtention circulaire interministérielle n° 2012-446 du 21-12-2012 (NOR : AFSA1301542C)

#### **BTS**

Thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année note de service n° 2013-0002 du 25-1-2013 (NOR : ESRS1301193N)

#### Mouvement du personnel

#### Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'orientation de Campus France arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013 (NOR : ESRC1300499A)

#### Conseils, comités et commissions

Nominations au conseil d'orientation de Campus France arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013 (NOR : ESRC1300500A)

#### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'orientation de Campus France arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013 (NOR : ESRC1300501A)

#### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'orientation de Campus France arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013 (NOR : ESRC1300502A)

#### Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique arrêté du 28-1-2013 (NOR : ESRR1300023A)

#### Liste d'aptitude

Emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : inscription complémentaire

arrêté du 27-12-2012 (NOR: ESRH1300025A)

#### Informations générales

#### Vacance de fonctions

Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise avis du 29-1-2013 (NOR : ESRS1300022V)

# Enseignements secondaire et supérieur Diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

#### Modalités de la formation préparatoire et d'obtention

NOR: AFSA1301542C

circulaire interministérielle n° 2012-446 du 21-12-2012

AFS - ESR-DGESIP A2

Texte adressé aux préfets de région, directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (pour attribution) ; aux rectrices et recteurs d'académie, chanceliers des universités (pour attribution)

Références : décret n° 2009-1084 du 1-9-2009 ; arrêté du 1-9-2009, modifié par arrêté du 25-8-2011 (Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale n° 38 du 15-10-2009)

Textes abrogés ou modifiés : arrêté du 9-5-1973 ; arrêté du 23-3-1978 ; circulaire interministérielle DGAS/ATTS n° 2002-377 du 3-7-2002

La récente réforme du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF) s'inscrit à la fois dans une volonté d'intégrer les mutations qui ont marqué l'action sociale et les professions sociales depuis la précédente réforme du diplôme en 1978 et de permettre l'ouverture de ce diplôme à la validation des acquis de l'expérience. Pour ce faire, il convenait d'élaborer des référentiels de certification et de formation modulaires permettant une lisibilité des parcours des candidats ayant obtenu une validation partielle des acquis de l'expérience et une harmonisation avec l'ensemble des autres diplômes de travail social rénovés.

Ce diplôme est structuré autour de huit domaines de compétences qui s'obtiennent par différents parcours. Le parcours le plus courant articule une première formation en deux ans plus une année complémentaire, à savoir le brevet de technicien supérieur en économie sociale familiale (BTS ESF) complété d'une année pour obtenir le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale (DECESF).

La réforme du DECESF permet un rapprochement des diplômes de travail social de même niveau par l'identification de compétences transversales (DC3 et DC4) et par la mise en évidence de compétences socle (DC1 et DC2). Il est à noter que, pour les titulaires du diplôme d'État d'assistant de service social (DEASS), le DC2 est considéré comme un domaine acquis, autrement dit, il s'agit d'un domaine socle commun au DECESF et au DEASS.

De même, le BTS ESF, rénové par l'arrêté du 31 juillet 2009 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale », a été construit de manière à imbriquer la totalité des domaines de compétences sur ces deux diplômes.

En application des articles R. 451-4 à R. 451-4-3 du CASF, le directeur régional ou le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale est chargé d'instruire le dossier de déclaration préalable de l'établissement de formation qui souhaite dispenser la formation de conseiller en économie sociale familiale et d'en assurer le contrôle pendant la durée de cette formation.

En application des articles R. 451-57-3 et R. 451-57-4 du CASF, le recteur d'académie du ressort de l'établissement de formation est chargé d'organiser l'examen conduisant au DECESF, en lien avec l'IA-IPR chargé de l'encadrement de la formation et dans le respect des dispositions prévues à l'article R. 451-57-5 du CASF.

La présente circulaire rappelle les principes généraux qui ont conduit à cette réforme et précise les modalités d'accès à la formation, le contenu et l'organisation de la formation ainsi que les modalités de certification.

#### Principes généraux

Le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale défini par les articles D. 451-57-1 à D. 451-57-5 du code de l'action sociale et des familles et désormais organisé par l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale est un diplôme professionnel enregistré au niveau III du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Il atteste des compétences nécessaires pour accompagner, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne.

La formation qui prépare au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale est construite sur la base :

- d'un référentiel professionnel qui se compose des éléments suivants (cf. annexe 1 de l'arrêté) :
- . définition de la profession et du contexte de l'intervention,
- référentiel des activités professionnelles qui décrit les fonctions et les activités principales,
- . référentiel de compétences qui décrit les compétences et les indicateurs associés nécessaires à l'exercice du métier de conseiller en économie sociale familiale ;
- d'un référentiel de formation construit sur la base du référentiel de compétences (cf. annexe 2 de l'arrêté) ;
- d'un référentiel de certification dénommé « règlement d'examen » qui précise les moyens d'attester des compétences à acquérir en évaluant et certifiant chaque domaine de compétences (cf. annexe 3 de l'arrêté).





Cette architecture permet un déroulement logique, à partir des activités concrètement exercées vers les compétences nécessaires et les moyens de formation à mettre en regard pour les acquérir, afin de favoriser une meilleure lisibilité et visibilité du métier de conseiller en économie sociale familiale.

Les compétences sont regroupées en huit domaines de compétences, ensembles homogènes et cohérents. Pour les étudiants qui suivent le parcours de formation BTS ESF/année CESF, quatre de ces domaines sont validés lors de l'obtention du BTS ESF (DC1 A, DC1 B, DC2 C et DC4 A) et les quatre autres sont validés lors de l'obtention du DECESF (DC1 C, DC2 AB, DC3 et DC4 B). Pour les autres étudiants, les domaines à valider sont déterminés en fonction du diplôme ouvrant droit à dispense (cf. annexe 5) et/ou en fonction des domaines obtenus par validation des acquis de l'expérience.

#### 1. Accès à la formation

Les conditions d'accès à la formation préparant au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale sont précisées à l'article 2 de l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

Il est à noter que l'accès à la formation a été mis en conformité avec les possibilités offertes par la validation des acquis de l'expérience comme pour les autres diplômes de travail social de même niveau.

La construction du diplôme d'État en domaines de compétences a également permis l'accès de cette formation à d'autres diplômes que le BTS ESF. La liste des diplômes qui ouvre droit à la formation pour le DECESF est fixée dans l'annexe 5 de l'arrêté du 1er septembre 2009.

#### 1.1 Principes présidant à l'admission en formation des candidats

Le règlement d'admission et de fonctionnement de la commission est l'une des composantes du volet pédagogique de la déclaration préalable de l'établissement dont les modalités sont précisées aux articles R. 451-2 à R. 451-4 du code de l'action sociale et des familles.

L'admission en formation est organisée par l'établissement sur la base de son règlement propre qui institue en son sein une commission d'admission.

L'admission des candidats à l'entrée en formation repose sur la nécessité pour l'établissement de formation :

- de vérifier que le candidat possède une aptitude et une appétence pour la profession ;
- de repérer d'éventuelles incompatibilités du candidat avec l'exercice professionnel, ainsi que son potentiel d'évolution personnelle et professionnelle ;
- et également de s'assurer de l'aptitude du candidat à s'inscrire dans le projet pédagogique de l'établissement de formation.

Le règlement d'admission et de fonctionnement de la commission doit être porté à la connaissance des candidats préalablement à leur inscription et au dépôt de leur dossier de candidature.

La commission d'admission arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.

#### 1.2 Organisation générale de l'admission

Il appartient à chaque établissement de formation de faire systématiquement connaître la date limite des inscriptions et du dépôt de leur dossier de candidature. Cette date s'impose à tous les candidats y compris les candidats ayant préalablement obtenu une partie du diplôme par la validation des acquis de l'expérience et souhaitant s'engager dans un parcours de formation.

Avant leur inscription, l'établissement de formation porte à la connaissance des candidats le nombre total de places disponibles et, parmi elles, le nombre de celles ouvertes en formation initiale et leur diffuse le projet pédagogique et le règlement d'admission et de fonctionnement de la commission ; ce dernier précise notamment les conditions et modalités de sélection des candidats pour chacune des voies de formation, ainsi que les conditions dans lesquelles des candidats peuvent être dispensés d'un ou plusieurs domaines de formation (voir infra).

Chaque établissement de formation met en place une commission d'admission. Cette commission est composée :

- du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant ;
- du responsable de la formation préparant au diplôme de CESF;
- d'un professionnel titulaire du DECESF extérieur à l'établissement de formation.

La sélection s'opère sur dossier dont le règlement d'admission précise les pièces qui le composent. Il doit permettre à la commission de porter un avis éclairé sur la candidature qui lui est soumise. La commission a la possibilité de s'entretenir avec les candidats. Les candidats déposent un dossier auprès de l'établissement de formation qui doit comporter au minimum :

- une lettre détaillant son projet de formation professionnelle ;
- les photocopies de tous les diplômes et de tous les documents justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation :
- l'indication du statut du candidat (formation initiale ou formation continue) et les pièces le justifiant éventuellement (attestation de l'employeur, décision d'acceptation d'un congé individuel de formation, etc.).

Elle arrête la liste des candidats admis à suivre la formation. Cette liste précise, par voie de formation, le nombre de candidats admis et la durée de leur parcours de formation. Le directeur de l'établissement notifie à chaque candidat la décision de la commission d'admission.



#### 1.3 Information sur les candidats autorisés à suivre la formation

Il appartient au directeur de l'établissement de formation de vous transmettre la liste des candidats autorisés à suivre la formation en tout ou partie. Cette liste doit détailler, par voie de formation, le nombre de candidats, le diplôme et éventuellement la durée de l'expérience professionnelle ou la date de décision d'un jury de validation des acquis de l'expérience leur ouvrant l'accès ou leur permettant un parcours individualisé de formation (dispense de certification ou allègement de formation) ainsi que les modalités et la durée prévues pour ce dernier. Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale voudra bien transmettre une copie de cette liste au président du conseil régional.

#### 2. Contenu et organisation de la formation

L'architecture générale de la formation découle du référentiel professionnel et de sa déclinaison en huit domaines de compétences. On retrouve donc une architecture en quatre grands domaines, à l'identique des autres diplômes de travail social de même niveau, dont trois se subdivisent pour obtenir un total de huit domaines de compétences. C'est cette construction modulaire qui permet la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience. Ces domaines de compétences s'organisent de la façon suivante :

- deux domaines de compétences socle :
- . DC1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne, qui se subdivise en DC1 A, DC1 B et DC1 C,
- . DC2 : Intervention sociale, qui se subdivise en DC2 AB et DC2 C ;
- deux domaines de compétences complémentaires qui regroupent les compétences transférables (ce qui signifie qu'elles ne correspondent pas à des contenus de formation strictement identiques, mais que les compétences acquises peuvent être transférées dans d'autres situations professionnelles) du DECESF aux autres diplômes de travail social de même niveau :
- . DC3 : Communication professionnelle, animation et formation,
- . DC4 : Implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter institutionnelles, qui se subdivise en DC4 A et DC4 B.

La formation préparant au DECESF est conçue dans un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations sociales qui s'appuie sur des sites de stage « qualifiants ». Cela signifie que le lieu de stage est, comme l'établissement de formation, un lieu d'acquisition de compétences, ce qui suppose un engagement réel du lieu de stage dans le dispositif de l'alternance. Cet engagement est concrétisé par une convention de partenariat avec l'établissement de formation détaillant notamment le ou les domaines de compétences pour lesquels le lieu de stage peut participer à la formation de l'étudiant.

L'alternance favorise la compréhension respective des deux registres (théorie et pratique) par le passage de l'un à l'autre. Elle enrichit l'acquisition des savoirs et des savoir-faire par l'interrogation réciproque qu'elle suscite d'un registre sur l'autre. C'est un questionnement itératif qui aide à la progression des acquisitions. L'alternance illustre le lien incontournable et permanent qui existe entre théorie et pratique. Expérimenté au cours de la formation, ce lien pourra ensuite être reproduit tout au long des expériences professionnelles.

#### 2.1 La formation théorique

Les contenus des différents domaines de formation sont détaillés dans l'annexe 2 de l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

Les domaines de formation comprennent des apports théoriques et des temps « d'accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle ».

Les apports méthodologiques sont destinés à apporter des bases liées aussi bien au domaine de compétences qu'aux travaux demandés dans le cadre de la certification. « L'accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelle » a pour objectifs de permettre au candidat d'être soutenu dans la démarche de l'alternance et d'être guidé dans son positionnement professionnel. L'analyse et l'évaluation des pratiques de stage constituent donc des aspects essentiels de cet accompagnement.

- Le DC1 contient les bases indispensables au conseil et à l'expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne en termes de connaissance de la personne et des conditions de sa participation à la vie sociale. Les fondements et supports de l'économie familiale y sont également abordés. Le DC1 A doit permettre à l'étudiant de savoir réaliser une étude technique et de concevoir et élaborer des projets de gestion locale. Le DC1 B porte sur l'élaboration et la gestion budgétaire. Le DC1 C doit développer chez l'étudiant l'acquisition et le maintien d'une expertise à visée socio-éducative au service des usagers.
- Dans le DC2 est introduite la notion d'intervention sociale et plus particulièrement l'intervention sociale d'intérêt collectif et l'intervention sociale d'aide à la personne, sous l'angle de la vie quotidienne et des différents domaines auxquels elle se rapporte. Le DC2 AB doit permettre à l'étudiant de savoir construire des interventions avec les groupes tout en participant à l'émergence de réseaux de proximité et au développement des projets sociaux de territoires, et de savoir construire avec la personne un projet individualisé dans un registre à la fois préventif et curatif. Le DC2 C doit favoriser l'acquisition de compétences en matière de conception, d'animation et d'évaluation des actions de formation dans les domaines de la vie quotidienne.





- Le DC3 est relatif à la communication. Il doit apporter aux étudiants des bases théoriques sur les supports de la communication et ses enjeux. Seront ainsi abordés l'élaboration et la transmission des informations auprès de l'institution et de différents publics, de professionnels, de partenaires, ainsi que les enjeux liés à l'établissement d'une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique et le transfert des connaissances professionnelles et des compétences du CESF.
- Dans le DC4, l'établissement de formation devra apporter aux étudiants des éléments sur l'organisation administrative et institutionnelle ainsi que sur les politiques publiques. Ce domaine de formation doit ainsi permettre à l'étudiant de disposer des outils lui permettant de se situer dans des actions partenariales et d'appréhender les différents fondements d'une dynamique territoriale (social, économique, culturel, etc.). Le DC4 A doit insister particulièrement sur les actions en partenariat et en réseau, tandis que le DC4 B porte sur le travail en équipe pluriprofessionnelle et la fonction de médiation.

La formation théorique est d'une durée de 2 150 heures. Elle est construite à partir des huit domaines de compétences identifiés ci-dessus et est validée par l'obtention de huit domaines de certification. Pour les deux années de formation conduisant au BTS ESF, elle est de 1 610 heures et comprend les quatre domaines de compétences suivants : DC1 A, DC1 B, DC2 C et DC4 A. Pour l'année CESF, elle est d'une durée de 540 heures et comprend les quatre domaines suivants :

DC1 C: 140 heures DC2 AB: 250 heures DC3: 40 heures DC4 B: 90 heures

Langue vivante étrangère : 20 heures

Pour les étudiants non titulaires du BTS ESF, le directeur de l'établissement de formation établit avec chacun des candidats un programme de formation individualisé, en fonction des dispenses de certification attribuées par la possession d'un diplôme prévu à l'annexe 5 ou par validation des acquis de l'expérience, et en regard des dispenses de compétences correspondantes mentionnées à l'annexe 4 de l'arrêté du 1er septembre 2009.

#### 2.2 Dispenses de domaines de formation et allègements de formation

L'article 2 et l'annexe 5 de l'arrêté du 1er septembre 2009 précisent les modalités de dispenses de domaines de formation pour les titulaires de certains diplômes. Il n'est pas prévu de modalités d'allègements de formation pour le DECESF. Dans ces situations, les domaines de compétences mentionnés à l'annexe 5 de l'arrêté précité sont automatiquement validés, ce qui implique une dispense totale des domaines de certification et des domaines de formation s'y rapportant.

À ce titre, deux types de situation sont envisagés :

a) Dispenses de domaines de formation pour les titulaires de diplômes de niveau III du travail social (article 2 de l'arrêté du 1er septembre 2009)

Les titulaires du DEES, du DEETS, du DEEJE ou du DEASS sont dispensés des DC3, DC4 A et DC4 B. Les titulaires du DEASS sont dispensés, en sus, du DC2 AB et DC2 C.

b) Dispenses de domaines de formation pour les titulaires du diplôme universitaire de technologie « carrières sociales » (DUT CS) (article 2 de l'arrêté du 1er septembre 2009).

Les titulaires de ce diplôme sont dispensés des DC3 et DC4 A, les titulaires du DUT CS option AS ou ASSC étant dispensés, en sus, du DC2 C.

Dans un second temps, l'établissement de formation établira pour chaque candidat un programme de formation individualisé en fonction du diplôme possédé.

En tenant compte des éléments repérés, l'établissement de formation devra établir avec l'étudiant :

- les enseignements théoriques auxquels il devra assister ;
- les modalités de l'enseignement pratique (mise en place de la formation pratique durée du temps de stage) ;
- la durée de la formation dans sa globalité.

Dès l'entrée en formation, ce programme individualisé de formation devra être formalisé avec l'étudiant. Cet engagement réciproque signé par l'établissement de formation et l'étudiant s'impose aux deux parties. Les dispenses de domaines de formation seront consignées dans le livret de formation du candidat.

#### 2.3 La formation pratique : organisation des stages

Le lieu de stage devient « site qualifiant », notamment, lorsqu'il permet l'acquisition de compétences dans au moins un des registres du référentiel de compétences (figurant en annexe I.3 du référentiel professionnel de l'arrêté du 1er septembre 2009). Cette exigence est concrétisée par une convention de partenariat (voir supra) entre l'établissement de formation et le lieu de stage, à l'issue d'une procédure de reconnaissance en tant que « site qualifiant ».

Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 1er septembre 2009 précité, pour les candidats effectuant l'année de formation CESF, la formation pratique est d'une durée totale de 16 semaines. Ce même article précise les modalités d'organisation de cette formation pratique.

Les stages professionnels doivent porter sur l'intervention sociale d'aide à la personne et sur l'intervention sociale d'intérêt collectif. Ils doivent être effectués auprès d'un conseiller en économie sociale familiale.

Les stages professionnels doivent faire l'objet d'évaluations. Les conclusions de ces évaluations sont portées au livret de formation de l'étudiant. Le livret de formation doit être conforme au modèle national joint en annexe I de la





présente circulaire. Il appartient à chaque établissement de formation de le reproduire ou de le faire reproduire par tout moyen à sa convenance.

#### Apprentissage et contrat de professionnalisation

Pour les étudiants qui suivent la formation par la voie de l'apprentissage et pour les stagiaires de la formation professionnelle qui suivent la formation par contrat de professionnalisation, le stage prévu à l'article 4 de l'arrêté du 1er septembre 2009 peut se dérouler entièrement chez l'employeur, sous réserve que le tuteur est titulaire du DECESF et que l'employeur répond aux conditions de site qualifiant.

Les stages feront l'objet d'une convention pédagogique tripartite établissement de formation/site qualifiant/stagiaire dans laquelle seront précisées les modalités d'accompagnement du stagiaire tant sur le plan organisationnel que sur le plan des apprentissages professionnels (préparation des entretiens avec le référent et les membres de l'équipe, entretiens, évaluation du candidat par le site de stage, etc.).

Dans cette convention seront également détaillés les objectifs du stage en lien avec le ou les domaines de compétences correspondants, sur lesquels l'étudiant devra plus particulièrement axer son travail.

Un référent professionnel sera obligatoirement identifié pour chacun des stages. Ce référent professionnel a un rôle de coordination entre l'établissement ou le service d'accueil, l'établissement de formation et le stagiaire. Ce référent professionnel assure l'accompagnement, l'encadrement et l'évaluation du stagiaire sous la responsabilité du responsable de l'institution et il convient qu'il soit titulaire du diplôme préparé.

#### Stages en dehors de la région où est implanté l'établissement de formation

Des stages hors région peuvent être envisagés dans le respect des modalités précédemment décrites. Toutefois, afin de faciliter la gestion des stages hors région, il est souhaitable que se développe une réciprocité des échanges d'accueil et de suivi des stagiaires, dans le cadre de convention de partenariat et de coopération conclue entre plusieurs établissements de formation.

Dans ce cas, l'établissement de formation de l'étudiant reste garant du suivi de la formation pratique du stagiaire.

#### 2.4 La mise en crédits ECTS du DECESF

L'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale encadre, sur le plan réglementaire, la mise en crédits de ce diplôme par (cf. article 10-1) :

- l'attribution, au diplôme d'État, de 180 crédits européens ;
- l'organisation de la formation sur au moins deux semestres valorisés en crédits européens (la valeur en crédits et le nombre de semestres dépendent du cursus antérieur de l'étudiant) ;
- l'acquisition des crédits du dernier semestre par la réussite aux épreuves de certification ;
- la possibilité donnée à l'établissement de formation de délivrer, à la demande de l'étudiant, une attestation descriptive du parcours suivi ;
- l'adjonction en annexe de la maquette nationale attribuant un volume de crédits à chacun des domaines de compétences du modèle d'attestation descriptive du parcours et du modèle de supplément au diplôme. La mise en œuvre de ces dispositions contribuera à ancrer les formations post-baccalauréat de travail social, ainsi que les établissements de formation qui y préparent, dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. En se situant dans le mouvement général de transparence des qualifications, de comparabilité et de lisibilité mutuelle, les partenariats sont facilités, notamment au niveau européen, pour encourager et développer la mobilité des étudiants et des formateurs

La mise en crédits de la formation conduisant à l'obtention du DECESF doit être effective au plus tard pour la rentrée 2013, ce qui implique donc pour les établissements de formation le dépôt de la déclaration rectificative avant le 30 avril 2013.

À chacun des 8 domaines de compétences se trouve donc attaché un nombre de crédits dont le détail se trouve dans l'annexe 7 de l'arrêté du 1er septembre 2009. L'obtention du BTS ESF emporte l'acquisition de 120 crédits, les 60 restants correspondent à l'année CESF. Pour les candidats entrant en formation de CESF par un autre diplôme que le BTS ESF (cf. annexe 5), les domaines obtenus par dispense valident les crédits correspondants et les crédits manquants sont obtenus par la validation des domaines de compétences restant à valider, dans le respect des 180 crédits qui composent le DECESF.

Pour une mise en application pratique, il convient de se reporter à la circulaire interministérielle n° DGCS/4A/DGESIP/2011/457 du 5 décembre 2011 relative à la mise en crédits européens (ECTS) des formations préparant aux diplômes post-baccalauréat de travail social.

#### 3. Modalités de certification

Le titre III de l'arrêté du 1er septembre 2009, ainsi que son annexe 3, fixent les modalités de certification du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

L'obtention du diplôme est subordonnée à la validation des huit domaines de certification. Il est clairement posé que le candidat se présente à un diplôme dans sa globalité, soit pour la totalité des domaines de compétences qu'il a à valider, en fonction des dispenses ou des validations antérieures qu'il possède ; il ne choisit pas de se présenter à un ou plusieurs domaines de compétences.

Il n'est pas possible de se présenter en candidat libre au DECESF.

Les huit domaines de certification qui composent le DECESF sont les suivants :



7



- DC 1 A: correspond à l'unité Conseil et expertise technologiques du BTS ESF;
- DC 1 B: correspond à l'unité Mise en œuvre de conseils et expertises technologiques du BTS ESF;
- DC 1 C: correspond au mémoire d'initiation à la recherche dans le champ professionnel de l'année CESF;
- **DC 2 AB :** correspond au dossier de pratique professionnelle concernant l'intervention sociale d'intérêt collectif et l'intervention sociale d'aide à la personne, dans les domaines de la vie quotidienne de l'année CESF ;
- DC 2 C: correspond à l'unité ICAF et méthodologie de projet du BTS ESF.
- DC 3 : correspond à la communication professionnelle de l'année CESF ;
- DC 4 A: correspond à l'unité Connaissance des politiques sociales du BTS ESF;
- DC 4 B : correspond à l'implication dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et inter institutionnelles de l'année CESF.

Le recteur fixe la date limite pour l'inscription définitive aux épreuves de certification ainsi que la liste des lieux d'examen. Les membres du jury sont nommés par arrêté du recteur.

#### 3.1 Présentation des candidats au diplôme d'État

L'établissement de formation présente au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale les candidats ayant suivi la totalité de leur programme individualisé de formation quel que soit leur mode d'accès à la formation. Chaque établissement de formation doit s'assurer que les candidats présentés remplissent les conditions d'inscription, conformément aux articles 3,4 et 5 de l'arrêté du 1er septembre 2009 modifié.

Les candidats ne possédant pas le BTS ESF présentent à la même session les épreuves de certification des domaines de compétences correspondant au BTS ESF ainsi que les épreuves de certification des domaines de compétences du DECESF manquants.

Dans le respect du calendrier fixé par le recteur, le directeur de l'établissement de formation lui transmet :

- la liste des candidats, accompagnée du dossier de chaque candidat présenté. Le dossier du candidat comprend le livret de formation dûment complété ainsi que, le cas échéant, les notifications de validation partielle obtenues par le candidat et les validations automatiques dont il bénéficie ;
- deux exemplaires des documents produits dans le cadre des épreuves de certification organisées par l'établissement de formation ;
- deux exemplaires des pièces relatives à chacune des épreuves de certification que le candidat doit subir.

#### 3.2 Les épreuves de certification

À chaque domaine de compétences est associé un domaine de certification. Chaque domaine doit être validé séparément, car chacun vérifie des compétences particulières qui doivent être acquises pour être effectives. De ce fait, il ne peut y avoir de compensation entre domaines de compétences, ni de moyenne globale, ni de principe de note éliminatoire.

Le candidat titulaire du BTS ESF obtient le diplôme s'il a validé les quatre domaines de compétences prévus pour l'année CESF. Pour les autres candidats, le diplôme de CESF est obtenu par la validation des domaines de compétences pour lesquels ils ne bénéficient pas de dispenses, compte tenu de la possession de l'un des diplômes mentionnés à l'annexe 5 de l'arrêté du 1er septembre 2009 modifié précité ou suite à une validation partielle des acquis de l'expérience.

En ce qui concerne les quatre domaines de certification qui relèvent de l'examen du BTS ESF, notamment leurs modalités de validation, il convient de se référer au règlement d'examen du BTS annexé à l'arrêté du 31 juillet 2009 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « économie sociale familiale ».

Seul le jury du BTS ESF statue sur la validation des quatre domaines de certification qui relèvent de ce diplôme. Les candidats non titulaires du BTS ESF doivent s'inscrire au BTS afin de se présenter aux domaines qu'ils doivent valider.

Pour l'année CESF, les quatre domaines de certification et leurs modalités de validation sont présentés en annexe 3 « Règlement d'examen du DECESF » de l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale.

Un domaine de certification est réputé acquis lorsque la moyenne des notes pondérées est supérieure ou égale à 10/20.

Certaines épreuves appellent une précision particulière :

- la certification du domaine 3 est organisée en cours de formation par l'établissement de formation. Le mode d'organisation de cette évaluation correspond à ce qui a été indiqué par l'établissement de formation dans la déclaration préalable, dans le respect de la définition de l'épreuve figurant à l'annexe 3 de l'arrêté du 1er septembre 2009 ;
- les épreuves orales prévues dans les domaines de certification 1 C et 2 AB donnent lieu à une première notation des dossiers ou documents écrits utilisés comme support de l'entretien avant audition du candidat. Le livret de formation contient les grilles nécessaires aux évaluations mentionnées au domaine de certification 1 C et domaine de certification 2 AB.

Les propositions de notes des épreuves ou de validations organisées en cours de formation sont portées, par l'établissement de formation, au livret de formation du candidat avant transmission de ce dernier au recteur pour l'inscription du candidat à l'examen.

#### 3.3 Le jury





Le jury, constitué conformément à l'article D. 451-57-4 du CASF, aura en sa possession le livret de formation du candidat dans son intégralité. Ce document comportera tous les éléments se rapportant au cursus de formation, tant théorique que pratique, du candidat.

Une attention particulière doit être portée à la neutralité du jury à l'égard du candidat : dans la mesure du possible, les personnes appartenant à l'établissement où le candidat exerce son activité ou dans lequel il a accompli un stage, ainsi que les formateurs et enseignants appartenant à l'établissement ayant présenté le candidat ne participent pas aux délibérations concernant le candidat concerné. Elles peuvent néanmoins être membres du jury.

Les membres du jury ainsi que les examinateurs et les correcteurs sont tenus à la confidentialité, à toutes les étapes du processus de certification.

Le jury établit la liste des candidats qui ont validé les huit domaines de compétences du DECESF en tenant compte des dispenses résultant de la possession d'un diplôme prévu à l'annexe 5 ou d'une validation antérieure des acquis de l'expérience. Ces candidats sont, en conséquence, reçus au diplôme.

Si un candidat ne se présente pas à l'une des certifications, l'épreuve est notée « 0 », sauf si le candidat relève d'un cas de force majeure, telle que la Cour de cassation l'a caractérisé en uniformisant la définition jurisprudentielle autour des trois critères « classiques » : l'extériorité, l'irrésistibilité, l'imprévisibilité.

Dans le cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle mentionnant les domaines validés. Le candidat pourra, par ailleurs, conserver le bénéfice des notes supérieures ou égales à 10 obtenues aux épreuves écrites des domaines non validés pour une présentation ultérieure. Dans ce cadre, les documents écrits présentés pourront être représentés pour des sessions ultérieures dans une limite de cinq années. La totalité du diplôme doit être validée dans une période de cinq ans à compter de la notification de la validation du premier domaine de compétences de l'année CESF.

Le diplôme est délivré par le recteur d'académie.

#### 3.4. Validation des acquis de l'expérience

En ce qui concerne les principes généraux et la démarche de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, il y a lieu de se reporter à la circulaire interministérielle DGAS/DES/4A/2004/333 du 7 juillet 2004 relative à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'État d'éducateur spécialisé. La présente circulaire présente uniquement les particularités applicables à la VAE du DECESF.

#### Dossier du candidat

Le dossier du candidat est composé de deux documents : le livret 1 permettant l'examen de la recevabilité de la demande, qui figure en annexe de l'arrêté du 6 avril 2007 fixant le modèle de formulaire de demande de diplôme ou de titre délivré par la validation des acquis de l'expérience au nom d'un ministère et le livret 2 permettant au candidat de présenter son expérience dont il souhaite faire valider les acquis (cf. annexe II de la présente circulaire).

La notice d'accompagnement à l'attention du candidat (cf. annexe III de la présente circulaire) est également comprise dans ce dossier.

Les dispenses prévues à l'annexe 5 de l'arrêté du 1er septembre 2009 sont également valables pour les titulaires des diplômes concernés qui entreprennent une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Examen de la demande de VAE pour le diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale

L'article 10 de l'arrêté du 1er septembre 2009 relatif au DECESF précise les modalités d'organisation de la validation des acquis de l'expérience :

- le candidat présente son expérience ;
- le jury statue après un entretien avec le candidat sur la base du livret 2 de la demande ;
- le jury se prononce sur la maîtrise des compétences référencées au sein des huit domaines de compétences identifiés dans le référentiel professionnel.

Sa décision porte sur la validation totale ou, à défaut, sur la validation partielle du diplôme. Elle peut également consister en l'absence de validation de domaine de compétences.

Un modèle des relevés de décisions est joint en annexe IV de la présente circulaire.

#### Complément par la voie de la formation préparant au diplôme

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur, doivent faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme.

En vue de cette évaluation complémentaire, le candidat peut choisir de suivre un parcours de formation correspondant aux domaines de compétences non validés ou de prolonger ou diversifier son expérience professionnelle.

Si le candidat choisit de prolonger ou diversifier son expérience professionnelle, l'évaluation complémentaire consistera en une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience portant sur les domaines de compétences non validés.

Si le candidat choisit de suivre un parcours de formation, il devra subir la ou les épreuves du diplôme correspondant aux domaines de compétences non validés.

Dans ce cas, il est dispensé des domaines de certification du diplôme d'État attachés aux domaines de compétences déjà validés et bénéficie des dispenses des domaines de formation correspondants.

Il appartiendra donc à l'établissement de formation de déterminer avec le candidat un parcours individualisé de





formation tenant compte des compétences déjà validées par le jury et de celles qui doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir adresser un exemplaire de la présente circulaire au président du conseil régional.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, Simone Bonnafous

Pour la ministre des solidarités et de la cohésion sociale et par délégation, La directrice générale de la cohésion sociale, Sabine Fourcade

*→* Annexes





Nom du candidat :

Prénoms du candidat :

# Livret de formation

Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale

## LE PRESENT LIVRET COMPREND

## **Sommaire**

1.	Etablissement de formation	3
2.	Identité du candidat	3
3.	Evaluation des domaines de compétences	4
	Domaine de compétence 1 :	4
	Domaine de compétence 2 :	7
	Domaine de compétence 2 (suite) :	. 10
	Domaine de compétence 3 :	. 13
	Domaine de compétence 4:	. 16
4.	Auto évaluation du parcours de formation de l'étudiant	. 19
5.	Fiche d'évaluation de l'épreuve DC3	. 20
6.	Attestation du premier stage	. 21
7.	Attestation du second stage	2.2

Ce document est destiné au Président du jury d'examen sous couvert du chef de l'établissement de formation.

La formation au diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale Familiale est encadrée par le référent des textes de loi.

1. Etablissement d	e formation		
Coordonnées de l'établissement de formation :			
2. Identité du c	candidat		
Nom du candidat : (Nom de naissance suivi du nom d'épouse le cas échéant)			
(Nom de naissanse sanvi du nom d'epodse le sus concam,			
Prénoms :	Prénoms :		
Né(e) le :			
à:	Pays:		
Cachet de l'établissement de formation	Signature du chef		
v	d'établissement		

# 3. Evaluation des domaines de compétences

### Domaine de compétence 1 :

#### Conseil et expertise à visée socio éducative dans les domaines de la vie quotidienne

#### Compétences:

- 1. Assurer une veille technique, scientifique et juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne
- 2. Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et de l'expérience
- 3. Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision

Observation du référent de	e stage :		
Date:		Signature du référent	do stago :

Page **4** sur **22** 

Observation du référent de stage (pour seco	nd stage) :
_ "	
Date:	Signature du référent de stage :

Observation de l'établissement de formation	1:
Date :	Signature du responsable de formation :

### Domaine de compétence 2 :

#### Intervention sociale

#### Compétences:

# Intervention sociale d'intérêt collectif dans les domaines de la vie quotidienne (ISIC)

Construire des interventions avec les groupes notamment dans un registre de prévention :

- 1 Impulser, participer et/ou concevoir et conduire des actions collectives de conseil, d'information auprès des groupes dans les domaines de leur vie quotidienne
- 2 a/ Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif b/ Elaborer, accompagner et mettre en œuvre un plan d'aide négocié avec le groupe Contribuer à l'émergence de réseaux de proximité (ex. réseau d'échanges et de savoirs)
  - 1 Conduire des actions visant à mutualiser les ressources des membres du groupe concernés par des problématiques communes

Participer au développement des projets sociaux de territoire

- 1 Identifier et analyser les dynamiques territoriales
- 2 Inscrire des actions dans les dynamiques territoriales existantes et/ou participer à l'émergence de ces dynamiques

Date:	Signature du référent de stage :	
Observation du référent de	stage:	

Observation du référent de stage (pour secon	nd stage):
<b>5</b> (1	<b>~</b> /
Date :	Signature du référent de stage :

Observation de l'établissement de formation	:
Date :	Signature du responsable de formation :

Livret de formation DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Signature du responsable de formation :

## Domaine de compétence 2 (suite) :

#### Intervention sociale

#### Compétences:

Intervention sociale d'aide à la personne dans les domaines de la vie quotidienne (ISAP)

Construire avec la personne un projet individualisé dans le cadre d'un double registre (préventif et curatif)

- 1 Diagnostiquer une situation
- 2 Elaborer, accompagner, mettre en œuvre et évaluer un plan d'aide négocié
- 3 Evaluer les résultats de l'intervention

Observation du référent de stage :	
Date :	Signature du référent de stage :

Livret de formation

Observation du référent de stage (pour s	econd stage) :
Date :	Signature du référent de stage :

Observation de l'établissement de formation	:
Date :	Signature du responsable de formation :

## Domaine de compétence 3 :

#### **Communication professionnelle**

#### Compétences:

- 1 Elaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, de professionnels, de partenaires, de son institution
- 2 Transmettre des informations auprès de différents publics, de professionnels et de partenaires, auprès de son institution
- 3 Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus)
- 4 Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF

Observation du référent d	e stage :
_	
Date :	Signature du référent de stage :

Observation du référent de stage (pour secon	nd stage):
Date :	Signature du référent de stage :

Observation de l'établissement de formation	:
Date :	Signature du responsable de formation :

## Domaine de compétence 4:

#### Implications dans les dynamiques institutionnelles, partenariales et interinstitutionnelles

#### Compétences:

- 1 Représenter l'institution
- 2 Assurer une fonction de médiation
- 3 Assurer une fonction de négociation4 S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluri professionnel et/ou pluri institutionnel

Observation du référent de stage :	
Date :	Signature du référent de stage :

Observation du référent de stage (pour s	econd stage) :
Date :	Signature du référent de stage :

Observation de l'établissement de formation	:
Date :	Signature du responsable de formation :

# Nom: Prénoms: Date: Signature de l'étudiant :

4. Auto évaluation du parcours de formation de l'étudiant

# 5. Fiche d'évaluation de l'épreuve DC3

# Elaboration d'une communication professionnelle à l'attention d'un destinataire ciblé

Nom du candidat :	Prénom :
Vérifier la capacité à	Appréciations
Elaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, de professionnels, de partenaires, de son institution	
Transmettre des informations auprès de différents publics, de professionnels et de partenaires, auprès de son institution	
Etablir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus)	
Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF	
Date :	
Nom et signature de la commission de jury	
	Note du Jury
	/20

# 6. Attestation du premier stage

Nom du stagiaire :	
Prénoms :	
Période de stage :	
Du	au
Durée totale (en semaines):	
Lieu de stage (site qualifiant):	
Adresse du stage :	
Nom du référent :	
Fait à : Le :	Signature du responsable de stage Cachet de l'organisme

# 7. Attestation du second stage

Nom du stagiaire :	
Prénoms:	
Période de stage :	
Du	au
Durée totale (en semaines) :	
Lieu de stage (site qualifiant):	
Adresse du stage :	
Nom du référent :	
Fait à : Le :	Signature du responsable de stage Cachet de l'organisme

ANNEXE II : LIVRET 2 DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE POUR LE DIPLOME D'ETAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE FAMILIALE



# DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

LIVRET DE PRESENTATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (Livret 2)

Intitulé du diplôme visé :

Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Construit pour plusieurs diplômes de travail social, ce Livret 2 doit permettre à un jury, qui en fera lecture et analyse, d'identifier les connaissances, aptitudes et compétences que vous avez acquises dans votre expérience professionnelle salariée, non salariée ou bénévole.

Pour vous aider dans la constitution de ce Livret 2, il est nécessaire :

- de lire attentivement la notice d'accompagnement spécifique au diplôme que vous visez,
- de consulter attentivement le <u>référentiel professionnel</u> correspondant au diplôme que vous visez.

Ils constituent pour vous 2 documents de travail indispensables afin de faire aboutir votre demande avec les meilleures chances de réussite.

Votre identité
• Vous-même
Madame :
Votre nom d'usage ou marital :
Vos prénoms :
Votre date de naissance :
Votre adresse
Adresse:
Code postal : Commune :
Tél. domicile : Autre (travail, portable) :
Adresse professionnelle (facultative) :
Code postal : Commune :

Cadre	16361	ı auıı	111131	ıauvı

Date de la décision de recevabilité :

N°de dossier:

Date de réception du Livret 2 :

# **Sommaire**

Attestation sur l'honneur	page	4
1 - Vos motivations	page	5
2 - Vos expériences, salariées, non salariées, ou bénévoles	page	6
2.1 - Votre parcours professionnel	page page	6 7
3 - Votre parcours de formation	page	8
4 - Expérience n°1	page	9
4.1 - Présentation du cadre de votre intervention 4.1.1 - Votre emploi ou votre fonction bénévole	page page page page page page	10 11 12 13 14 15 16
4.2 - Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel	page page page page page	17 18 20 22 24
4.3 - Analyse globale de cette expérience	page page page	26 27 27
collectif de la structure	page page page page	28 28 29 29
5 - Expérience n°2	page	30
<ul><li>5.1 - Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole</li><li>5.2 - Présentation du cadre de votre intervention</li><li>5.3 - Description de situations de travail significatives en lien avec</li></ul>	page page	31 31
les fonctions du référentiel professionnel	page	33
6 - Expérience n°3	page	36
<ul><li>6.1 - Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole</li><li>6.2 - Présentation du cadre de votre intervention</li><li>6.3 - Description de situations de travail significatives en lien avec</li></ul>	page page	38 38
les fonctions du référentiel professionnel	page	39
7 - Tableau de synthèse des documents annexés	page	42

➡ Attestation sur l'honneur
Je soussigné(e),, certifie sur l'honneur l'exactitude des informations figurant dans le présent livret.
Fait àle
Signature

## 1 Vos motivations Expliquez les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme par rapport à votre projet professionnel ou personnel.

# Vos expériences, salariées, non salariées, ou bénévoles

## 2.1 - Votre parcours professionnel

Présentez l'ensemble de votre parcours professionnel. Pour cela, inscrivez chacun des emplois que vous avez occupés jusqu'à ce jour, y compris celui que vous occupez actuellement.

Les emplois que vous allez indiquer peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

:	Public vise					
Eventuellement, service ou	équipe d'affectation					
Activité principale de la	structure					
Employeur (nom et adresse						
Temps	plein / partiel (quotité)					
Emploi occupé	(intitulé de votre fonction)					
Période	d'emploi	Du Au	Du Au	Du Au	Du Au	Du Au

### 2.2 - Vos activités bénévoles

Présentez les fonctions bénévoles que vous avez, éventuellement, exercées, y compris celle(s) que vous exercez actuellement.

Ces fonctions peuvent être ou non en rapport avec votre demande de validation des acquis de l'expérience.

Durée d'exercice	Fonction exercée	Temps Consacré (nb. d'heures / semaine,)	Nom et adresse de la structure	Activité principale de la structure	Public visé
Du Au					

3

## Votre parcours de formation

Présentez l'ensemble de votre parcours de formation, ainsi que le(s) diplôme(s) obtenu(s).

Pour cela, indiquez les principales étapes de votre scolarité ainsi que les différentes formations que vous avez suivies par la suite (stages, formations suivies en cours d'emploi, actions de formation continue, formations suivies dans le cadre d'un congé individuel de formation, ...).

Attestation, certificat, diplôme obtenu(s) et année d'obtention						
Attestation e						
Nom et adresse de l'organisme / établissement de formation						
Durée totale en heure						
Intitulé de la formation						
Période de formation	Du Au	Du Au	Du Au	Du Au	Du Au	Du Au

#### EXPERIENCE N°1

- 4.1 Présentation du cadre de votre intervention
- 4.2 Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel
- 4.3 Analyse globale de cette expérience n°1

### PRESENTATION DU CADRE DE VOTRE INTERVENTION

- 4.1.1 Votre emploi ou votre fonction bénévole
- 4.1.2 L'environnement institutionnel de votre structure
- 4.1.3 Votre structure
- 4.1.4 Votre position dans cette structure
- 4.1.5 Vos activités
- 4.1.6 Le public auprès duquel vous intervenez

#### 4.1.1 - Votre emploi ou votre fonction bénévole

La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez votre emploi ou votre fonction bénévole

votre emploi ou votre fonction bénévole
Nom :
Statut juridique :
Activité principale :
Adresse:
Code postal :
Effectif:
La nature de votre emploi salarié, non salarié ou de votre fonction bénévole
Intitulé de votre emploi ou de votre fonction bénévole :
Date d'entrée dans l'emploi ou la fonction bénévole :
Date de fin d'emploi ou de fonction bénévole :
S'agit-il d'un emploi :
A temps plein $\square$ A temps partiel $\square$ (précisez la quotité)
S'il s'agit d'une expérience bénévole, indiquez le temps que vous y consacrez :

4.1.2 - L'environnement institutionnel de votre structure Décrivez l'environnement institutionnel dans lequel s'inscrit votre structure. Présentez les partenaires, donneurs d'ordre, financeurs, ... avec lesquels votre structure est en relation. Vous ferez notamment clairement apparaître ceux avec lesquels vous êtes personnellement en relation en précisant la nature de ces relations et leur fréquence. Si besoin est, vous pouvez vous aider d'un schéma ou d'un tableau. Evoquez précisément la nature des <u>mesures</u> ou des <u>dispositifs</u> qui déterminent votre intervention.

4.1.3 - Votre structure
Décrivez <b>la structure</b> (association, établissement, collectivité, service,) dans laquelle vous exercez.
<ul> <li>Faîtes notamment apparaître :</li> <li>ses <u>missions</u>, ainsi que les grandes lignes de son projet</li> <li>son <u>organisation interne</u> (organisation hiérarchique et répartition des rôles, principales modalités de fonctionnement interne,)</li> </ul>
Un organigramme, faisant apparaître votre position, pourra compléter votre description.

4.1.4 - Votre position dans cette structure
Précisez votre position dans cette structure.
Présentez et commentez vos principales <u>fonctions</u> et/ou <u>responsabilités</u> . Si la nature de vos fonctions a évolué au fil des années, faites état des évolutions marquantes.
Identifiez vos <u>principaux interlocuteurs</u> au sein de votre structure et présentez la nature des relations que vous entretenez avec eux.

#### 4.1.5 - Vos activités

Précisez, à l'aide du tableau ci-dessous, **les activités** que vous mettez en œuvre dans votre structure.

S'agissant de la <u>répartition de votre temps de travail</u> entre ces différentes activités, donnez des indications, mêmes approximatives, sur le temps consacré à chacune d'entre elles. Ces indications pourront par exemple s'exprimer en pourcentage.

Nature des activités	approximativement, à l'activité (en %)
Commentaires éventuels :	

Temps consacré, approximativement, à l'activité

4.1.6 - Le public avec lequel vous travaillez
Décrivez le <b>public</b> auprès duquel vous intervenez.
Faites état de ses principales <u>caractéristiques</u> .
Présentez également les principales <u>problématiques</u> auxquelles vous êtes confronté(e), en donnant des exemples concrets et significatifs.

DESCRIPTION DE SITUATIONS DE TRAVAIL SIGNIFICATIVES, EN LIEN AVEC LES FONCTIONS DU REFERENTIEL PROFESSIONNEL

- 4.2.1 Première situation de travail
- 4.2.2 Deuxième situation de travail
- 4.2.3 Troisième situation de travail
- 4.2.4 Quatrième situation de travail

#### 4.2.1 - Première situation de travail Fonction(s) concernée(s): (Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement) Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants : ☐ Les objectifs poursuivis ☐ Les ressources et méthodes mobilisées ☐ Les activités ou tâches réalisées ☐ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte ☐ Les résultats obtenus ☐ Les problèmes éventuellement rencontrés ☐ Les écrits professionnels produits ☐ Les relations établies, internes ou externes Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier. A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43. .../...

#### 4.2.2 - Deuxième situation de travail Fonction(s) concernée(s): (Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement) Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants : ☐ Les objectifs poursuivis ☐ Les ressources et méthodes mobilisées ☐ Les activités ou tâches réalisées ☐ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte ☐ Les résultats obtenus ☐ Les problèmes éventuellement rencontrés ☐ Les écrits professionnels produits ☐ Les relations établies, internes ou externes Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier. A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43. .../...

#### 4.2.3 - Troisième situation de travail Fonction(s) concernée(s): (Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement) Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants : ☐ Les objectifs poursuivis ☐ Les ressources et méthodes mobilisées ☐ Les activités ou tâches réalisées ☐ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte ☐ Les résultats obtenus ☐ Les problèmes éventuellement rencontrés ☐ Les écrits professionnels produits ☐ Les relations établies, internes ou externes Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier. A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43. .../...

#### 4.2.4 - Quatrième situation de travail Fonction(s) concernée(s): (Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement) Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants : ☐ Les objectifs poursuivis ☐ Les ressources et méthodes mobilisées ☐ Les activités ou tâches réalisées ☐ Les contraintes (réglementaires, ...) prises en compte ☐ Les résultats obtenus ☐ Les problèmes éventuellement rencontrés ☐ Les écrits professionnels produits ☐ Les relations établies, internes ou externes Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier. A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43. .../...

#### ANALYSE GLOBALE DE CETTE EXPERIENCE N°1

(Mobilisation, acquisition, et /ou actualisation de vos compétences professionnelles)

- 4.3.1 Principes d'action et objectifs
- 4.3.2 Sources d'information et de documentation
- 4.3.3 Participation au fonctionnement collectif de la structure
- 4.3.4 Degré d'autonomie et d'initiative
- 4.3.5 Evaluation de votre intervention
- 4.3.6 Compétences mises en œuvre

4.3.1 - Principes d'action et objectifs
Pour cette expérience n° 1, présentez les principes (éthiques, déontologiques,) ou les principaux objectifs qui guident votre action, du point de vue, notamment, de la relation à l'usager. Deux exemples illustreront la façon dont vous appliquez ces principes.
4.3.2 - Sources d'information et de documentation
Pour cette expérience n° 1, décrivez précisément l'ensemble des sources d'information et de documentation que vous utilisez dans le cadre de votre intervention.

4.3.3 - Participation au fonctionnement collectif de la structure
Pour cette expérience n° 1, précisez les modalités de votre participation et contribution au fonctionnement collectif de la structure (équipe, service, établissement,).  Présentez, notamment, les réunions internes auxquelles vous participez en décrivant la nature exacte de votre implication.
4.3.4 - Degré d'autonomie et d'initiative
Pour cette expérience n° 1, décrivez la façon dont vous organisez votre travail : Recevez-vous des consignes ou instructions ? Si oui, de qui et sous quelle forme ? Vous fixez-vous vos propres objectifs ? Si oui, lesquels ? Devez-vous rendre compte de votre travail ? Si oui, à qui ? Dans quel cas ? Comment procédez-vous ? Quelles décisions pouvez-vous prendre seul(e) ? Par opposition, quelles décisions ne pouvez-vous pas prendre seul(e) ?

4.3.5 - Evaluation de votre intervention
Pour cette expérience n° 1, précisez comment vous é valuez votre intervention. Sur la base de quels critères ou indicateurs ? Quand et de quelle manière ?
4.3.6 - Compétences mises en œuvre
Pour cette expérience n°1, présentez les principal es compétences et les principaux savoirs que votre travail exige, selon vous. Identifiez les plus importants et dîtes, éventuellement, pourquoi ils vous apparaissent comme tels.

#### EXPERIENCE N°2

- 5.1 Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole
- 5.2 Présentation du cadre de votre intervention
- 5.3 Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

#### 5.1 - Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez votre emploi ou votre fonction bénévole Nom: Statut juridique : ..... Activité principale : ..... Adresse: La nature de votre emploi salarié, non salarié ou de votre fonction bénévole Intitulé de votre emploi ou de votre fonction bénévole : ..... Date d'entrée dans l'emploi ou la fonction bénévole : Date de fin d'emploi ou de fonction bénévole : (dans le cas ou l'expérience décrite dans le présent dossier n'est plus exercée) S'agit-il d'un emploi : A temps plein A temps partiel (précisez la quotité ......) S'il s'agit d'une expérience bénévole, indiquez le temps que vous y consacrez : ..... (par exemple, nombre d'heures par semaine) 5.2 - Présentation du cadre de votre intervention Décrivez : ☐ L'environnement institutionnel dans lequel vous intervenez ou êtes intervenu(e) ☐ La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez ou avez exercé ☐ Votre position dans cette structure (fonctions et responsabilités) ☐ Les activités mises en œuvre dans cette structure ☐ Le public auprès duquel vous intervenez ou êtes intervenu(e) (caractéristiques et problématiques)

.../...

#### 5.3 - Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

Outre les indications fournies dans la notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour structurer votre récit, sur les items suivants :  Les objectifs poursuivis  Les ressources et méthodes mobilisées  Les activités ou tâches réalisées  Les résultats obtenus  Les problèmes éventuellement rencontrés  Les relations établies, internes ou externes
Mettez en avant votre implication personnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première personne du singulier.
A titre indicatif, 2 ou 3 documents, choisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et directement référés à la présente description, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez pas de renseigner le tableau de synthèse des documents annexés, page 43.
▲ Première situation de travail
Fonction(s) concernée(s):
/

➤ Deuxième situation de travail
Fonction(s) concernée(s):
(Reportez-vous au référentiel professionnel du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)

#### EXPERIENCE N°3

- 6.1 Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole
- 6.2 Présentation du cadre de votre intervention
- 6.3 Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

#### 6.1 - Présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez votre emploi ou votre fonction bénévole Nom: Statut juridique : ..... Activité principale : ..... Adresse: La nature de votre emploi salarié, non salarié ou de votre fonction bénévole Intitulé de votre emploi ou de votre fonction bénévole : ..... Date d'entrée dans l'emploi ou la fonction bénévole : Date de fin d'emploi ou de fonction bénévole : (dans le cas ou l'expérience décrite dans le présent dossier n'est plus exercée) S'agit-il d'un emploi : A temps plein A temps partiel (précisez la quotité ......) S'il s'agit d'une expérience bénévole, indiquez le temps que vous y consacrez : ..... (par exemple, nombre d'heures par semaine) 6.2 - Présentation du cadre de votre intervention Décrivez : ☐ L'environnement institutionnel dans lequel vous intervenez ou êtes intervenu(e) ☐ La structure (association, établissement, collectivité, service, ...) dans laquelle vous exercez ou avez exercé ☐ Votre position dans cette structure (fonctions et responsabilités) ☐ Les activités mises en œuvre dans cette structure ☐ Le public auprès duquel vous intervenez ou êtes intervenu(e) (caractéristiques et problématiques)

37

.../...

#### 6.3 - Description de situations de travail significatives en lien avec les fonctions du référentiel professionnel

Outre les indications fournies dans la structurer votre récit, sur les items suiva Les objectifs poursuivis	notice d'accompagnement, vous pourrez vous appuyer, pour ants :  □ Les ressources et méthodes mobilisées
	<ul> <li>□ Les contraintes (réglementaires,) prises en compte</li> <li>□ Les problèmes éventuellement rencontrés</li> <li>□ Les relations établies, internes ou externes</li> </ul>
Mettez en avant votre implication pers personne du singulier.	onnelle. Pour cela, aidez-vous d'une rédaction à la première
	oisis par exemple parmi les écrits professionnels produits et iption, pourront être annexés à votre dossier. Vous n'oublierez se des documents annexés, page 43.
▲ Première situation de travail	
Fonction(s) concernée(s) :	du diplôme que vous visez ainsi qu'à la notice d'accompagnement)
	/

▲ Deuxième situation de travail
Fonction(s) concernée(s):
/

# TABLEAU DE SYNTHESE DES DOCUMENTS ANNEXES

# Fonctions du référentiel professionnel

N°	Page de référence <sup>1</sup>	Nature du document	1	2	3	4
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

<sup>1</sup> Indiquez le numéro (ou les numéros) de page du présent livret à laquelle ce document se réfère.

ANNEXE III: NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT Demande de Validation des Acquis de l'Expérience pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

#### MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES SOCIALES MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

# DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Diplôme d'Etat

De conseiller en économie

sociale familiale

NOTICE D'ACCOMPAGNEMENT

Cette notice a pour objectif principal de vous aider à remplir votre demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale et plus particulièrement le livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2).

Elle est constituée de deux principales parties :

- 1 Un ensemble d'informations générales relatives au métier de conseiller en économie sociale familiale et à la validation des acquis de l'expérience
- 2 Un guide pratique pour renseigner votre livret de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

Vous pouvez parallèlement, et de manière facultative, bénéficier d'un accompagnement afin de vous aider dans votre démarche de validation des acquis de l'expérience.

# **Sommaire**

1 - Informations générales	page	3
1.1 - Le métier de conseiller en économie sociale familiale	page	4
1.2 - L'accès au diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale par le biais de la validation des acquis de l'expérience	page	4
1.3 - Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience ?	page	6
1.4 - Quelles sont les principales étapes d'une démarche de validation des acquis de l'expérience ?	page	6
1.5 - Quels en sont les principaux supports ?	page	7
1.6 - Quelle exploitation fera le jury de votre livret 2 ?	page	7
2 - Guide pratique pour renseigner votre Livret 2	page	8
2.1 - Première étape : Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel	page	9
2.2 - Deuxième étape : Première analyse de votre expérience	page	9
2.3 - Troisième étape : Constitution de votre Livret 2	page	10

# 1

# Informations générales

# 1.1

#### Le métier de conseiller en économie sociale familiale

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation- santé. Ses compétences scientifiques<sup>1</sup> et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie<sup>2</sup> de la vie quotidienne<sup>3</sup>.

Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative<sup>4</sup> et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de **co construction avec les bénéficiaires** des projets qui les concernent. Son intervention privilégie **la participation active et permanente des usagers / habitants**, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Le CESF intervient de façon individuelle ou de façon collective lorsqu'il anime des groupes d'usagers ou quand il collabore avec des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles.

Dans le cadre d'un double registre d'intervention, préventif et curatif, le CESF assure des actions de conseils, d'informations, d'animation, de formation dans les quatre domaines majeurs qui le concernent, ainsi que des actions d'accompagnement budgétaire.

Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention.

Il exerce dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires, ...

### 1.2

# L'accès au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale par la Validation des Acquis de l'Expérience

Le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience.

Un référentiel professionnel du conseiller en économie sociale familiale est annexé à la réglementation générale du diplôme.

Il constitue pour vous un document de travail <u>indispensable</u> pour vous aider dans la constitution de votre dossier de demande de Validation des Acquis de l'Expérience, notamment dans le choix des expériences et situations à décrire.

Il rend compte des principales fonctions que doivent être en capacité d'exercer les titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale :

- ⇒ Fonction 1 Expertise et conseil scientifique et technique
- → Fonction 2 Accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne
- → Fonction 3 Développement social territorial
- → Fonction 4 Communication professionnelle, animation et formation

Les compétences requises pour exercer ces fonctions sont déclinées en 8 domaines de compétences dont la maîtrise est exigée pour une pratique efficace comme éducateur technique spécialisé.

## <u>Domaine de compétences 1 – Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les</u> domaines de la vie quotidienne

**DC1 A :** Réaliser une étude technique dans les domaines de la consommation, l'habitat, l'insertion, l'alimentation-santé...

Concevoir, élaborer des projets pour la gestion locale de l'environnement avec les habitants et les institutions

Assurer la qualité du service rendu

Coordonner une équipe

**DC1 B :** Élaborer un budget ; constituer le dossier de financement Gérer le budget d'une action individuelle ou collective

**DC1 C :** Assurer une veille technique, scientifique et juridique pour l'analyse d'un phénomène social lié à la vie quotidienne

Adapter sa pratique, son expertise en tenant compte de l'évolution des savoirs, des techniques et de l'expérience

Assurer auprès des personnes, des groupes, des institutions, des actions de conseil et/ou d'information pour aider aux prises de décision

#### Domaine de compétences 2 – Intervention sociale

DC2AB : Impulser, participer et/ou concevoir et conduire des actions collectives de conseil, d'information auprès des groupes dans les domaines de leur vie quotidienne Mettre en place une relation d'aide, un accompagnement au plan collectif Élaborer, accompagner et mette en œuvre un plan d'aide négocié avec le groupe

Conduire des actions visant à mutualiser les ressources des membres du groupe concernés par des problématiques communes

Identifier et analyser les dynamiques territoriales

Inscrire des actions dans les dynamiques territoriales existantes et/ou participer à l'émergence de ces dynamiques

Diagnostiquer une situation

Élaborer, accompagner, mettre en œuvre et évaluer un plan d'aide négocié Évaluer les résultats de l'intervention

**DC2 C :** Concevoir des actions de formation avec des groupes et des personnes dans les domaines de la vie quotidienne

Conduire des actions d'animation et de formation

Évaluer les actions mises en place

#### Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle

Élaborer une communication à visée stratégique à destination de différents publics, des professionnels, des partenaires, de son institution

Transmettre des informations auprès de différents publics, des professionnels et des partenaires, auprès de son institution

Établir une relation professionnelle dans un cadre éthique et déontologique (avec la personne aidée, les collègues, les partenaires, les élus)

Transférer les connaissances professionnelles et les compétences du CESF

# <u>Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles</u> partenariales, et inter-institutionnelles :

**DC4** A: Développer des actions en partenariat, en réseau et participer à la dynamique institutionnelle

Respecter les logiques institutionnelles et les stratégies organisationnelles Participer à l'élaboration de documents contractuels avec les partenaires

DC4 B: Représenter l'institution

Assurer une fonction de médiation

Assurer une fonction de négociation

S'inscrire dans un travail d'équipe en interne, pluri-professionnel et/ou pluri-institutionnel

# 1.3

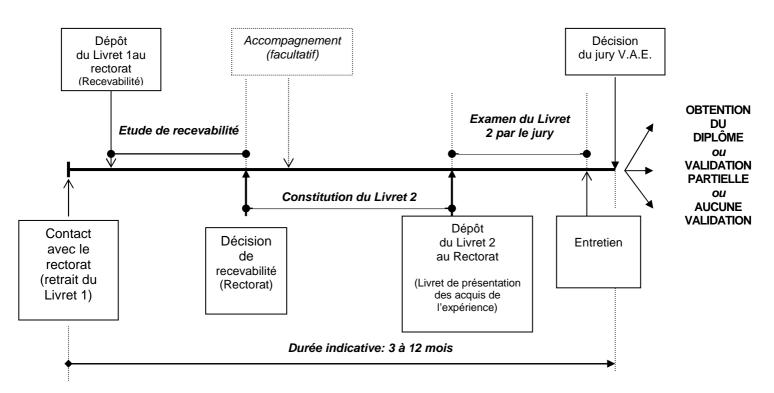
#### Qu'est-ce que la Validation des Acquis de l'Expérience ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est définie dans la loi 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et ses décrets d'application :

- « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (...).
- « Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme ou du titre. La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure à trois ans.
- « La validation est effectuée par un jury (...) qui peut attribuer la totalité du titre ou diplôme. A défaut, il se prononce (...) sur la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire.
- « Le jury se prononce au vu d'un dossier constitué par le candidat, à l'issue d'un entretien (...).

# 1.4

# Quelles sont les principales étapes d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience ?



#### Quels en sont les principaux supports?

Deux livrets constituent les supports principaux de votre demande de Validation des Acquis de l'Expérience.

→ Le Livret 1, qui a pour objectif d'étudier la recevabilité de votre demande en regard des exigences réglementaires.

En effet, pour que votre demande de VAE en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale soit déclarée recevable par les services du Rectorat, vous devez justifier de l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme. La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans.

→ Le Livret 2, qui a pour objectif d'analyser votre expérience en regard des exigences du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Vous serez, sur la base de ce Livret 2, convié à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera, notamment, la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

### 1.6

#### Quelle exploitation fera le jury de votre Livret 2?

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience au sein de ce livret 2.

Votre Livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en regard du référentiel professionnel et pour procéder à un travail de repérage des compétences, aptitudes et connaissances que vous maîtrisez. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

# 2

# **Guide pratique pour renseigner votre Livret 2**

Nous vous proposons, pour renseigner efficacement votre Livret 2, de suivre la démarche suivante.



# <u>Première étape</u> - Appropriation du Livret 2 et du référentiel professionnel

Lisez attentivement ce Livret 2, afin d'en maîtriser la structure.

Lisez attentivement le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, afin :

- de vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en œuvre par un conseiller en économie sociale familiale diplômé,
- d'identifier les exigences du métier, s'agissant notamment des savoir-faire et savoirs de référence.



#### Deuxième étape - Première analyse de votre expérience

**Procédez à une première analyse de votre expérience** (votre parcours dans sa globalité), afin de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre Livret 2.

Pour cela, nous vous suggérons la démarche qui suit.

Mettre à plat votre expérience

Lister les différents emplois (et fonctions bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relations directes avec le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences (emploi ou fonction bénévole) pertinente(s) en regard du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Choisir une première expérience professionnelle (un emploi ou une fonction bénévole)

Il vous faut maintenant choisir une expérience, principale, qui constituera une part importante de votre Livret 2. En effet, vous serez invité(e) dans ce Livret 2 à la décrire de la page 9 à la page 29. Cette expérience doit évidemment avoir un rapport direct avec le diplôme visé. Pour vous aider dans ce choix, prenez appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit **la plus récente possible**.

Choisir une autre expérience (un emploi ou une fonction bénévole), voire plusieurs autres expériences

Choisissez, si votre parcours personnel et professionnel vous le permet et si vous le souhaitez, une seconde expérience (emploi ou fonction bénévole), qui pourra être décrite dans le livret 2 de la page 30 à 35.

Une troisième expérience pourra éventuellement être relatée de la page 36 à 41.

Un critère essentiel doit vous guider dans le choix de ces autres expériences : elles doivent compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, ces expériences devront, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir une ou plusieurs fonction(s) ou des activités, susceptibles d'être mises en œuvre par un conseiller en économie sociale familiale diplômé, que votre expérience principale n'aurait pas mises en lumière,
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

## 2.3

#### Troisième étape - Constitution de votre Livret 2

Ce Livret 2 comporte 7 chapitres.

#### 1 - Vos motivations (page 5)

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

#### 2 - Vos expériences (pages 6 et 7)

Il s'agira de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, dans les tableaux proposés, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

#### 3 - Votre parcours de formation (page 8)

Vous devrez également fournir au jury un aperçu des différentes formations que vous avez pu suivre, en mentionnant notamment le(s) diplôme(s) obtenu(s). <u>Vous joindrez</u> les justificatifs nécessaires à votre livret 2.

#### 4 - Expérience n°1 (page 9)

La description se fera sous 3 angles :

- → 4.1 Présentation du cadre de votre intervention professionnelle ou bénévole
- → 4.2 Description de situations de travail significatives en lien, dans la mesure du possible, avec tout ou partie des 4 fonctions qui structurent le référentiel professionnel du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale
- → 4.3 Analyse globale de cette expérience.

#### 4.1 - Présentation du cadre de votre intervention (pages 10 à 16)

Cette première partie (présentation du cadre de votre intervention) permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire.

Elle comporte 6 rubriques :

- 4.1.1 Votre emploi ou votre fonction bénévole
- 4.1.2 L'environnement institutionnel de votre structure
- 4.1.3 Votre structure
- 4.1.4 Votre position dans la structure
- 4.1.5 Vos activités
- 4.1.6 Le public avec lequel vous travaillez

A chaque rubrique, à l'exception de la première pour laquelle le questionnement est fermé, une consigne vous est proposée.

S'agissant de la rubrique 5 (page 15 du Livret 2), relative aux activités que vous mettez en œuvre dans le cadre de l'expérience choisie, nous vous suggérons de procéder de la façon suivante :

- D'abord, lister sur un papier libre l'ensemble des tâches que vous réalisez, sans souci d'organisation ou de hiérarchisation,
- Ensuite, procéder ensuite à des regroupements de tâches, de manière à retenir les 5 à 10 activités principales qui structurent votre emploi ou votre fonction bénévole,
- Enfin, estimer en pourcentage et approximativement le temps régulièrement consacré à chacune de ces activités (sur une semaine, ou un mois, ou une année).

# **4.2 - Description de situations de travail significatives en lien avec les 4 fonctions du référentiel professionnel** (pages 17 à 25)

Dans cette seconde partie, vous devrez présenter et décrire quelques situations de travail significatives et caractéristiques de l'expérience que vous avez choisie de relater.

Il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience, mais de quelques situations de travail qui, cumulées, couvrent tout ou partie du référentiel professionnel du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale. A titre indicatif, il vous est proposé dans ce Livret 2 de décrire 3 situations de travail.

Un principe simple et efficace peut vous être suggéré :

- La première situation de travail (pages 18 et 19) pourra correspondre à la fonction 1 du référentiel professionnel (Expertise et conseil scientifique et technique)
- La deuxième situation de travail (pages 20 et 21) pourra correspondre à la fonction 2 du référentiel professionnel (Accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne)
- La troisième situation de travail (pages 22 et 23) pourra correspondre à la fonction 3 du référentiel professionnel (Développement social territorial)

- La quatrième situation de travail (pages 24 et 25) pourra correspondre à la fonction 4 du référentiel professionnel (Communication professionnelle, animation et formation)

A titre indicatif, un espace de 2 pages vous est proposé pour décrire chaque situation retenue. Vous pouvez utiliser davantage de pages si nécessaire.

Des indications sur la <u>forme que peut prendre votre récit</u>, pour chacune des 4 fonctions, vous sont proposées en annexe.

Votre récit pourra également faire référence, à chaque fois que vous le jugerez utile, à des éléments de preuve, ou documents, que vous produirez en annexe et que vous classerez en ayant le souci de montrer, dans le tableau de synthèse qui figure à la page 43 de votre Livret 2, à quelle(s) fonction(s) cet élément renvoie.

Un même document pourra, le cas échéant, être référé à plusieurs fonctions.

Pour vous aider dans le choix de ces documents, il vous est proposé de limiter à 2 ou 3 le nombre de documents fournis par situation décrite, donc par fonction visée. Il s'agit d'une indication, non d'une exigence. Plus que le nombre, c'est la diversité et la pertinence de ces documents qui importe.

Deux principaux critères pourront vous guider dans vos choix :

- vous les avez conçus dans le cadre de votre action ou avez pleinement contribué à leur réalisation (comptes-rendus, ...),
- ils témoignent, directement ou indirectement, de votre activité (articles de presse locale, ...).

Si vous le jugez utile et si cela vous est possible, vous pourrez faire attester ces documents par qui de droit.

Pour chaque fonction, une <u>liste non exhaustive de documents</u> vous est proposée en annexe, susceptible d'orienter votre sélection.

#### 4.3 - Analyse globale de cette expérience (pages 26 à 29)

Cette partie est organisée en 6 thèmes :

- 4.3.1 Principes d'action et objectifs
- 4.3.2 Sources d'information et de documentation
- 4.3.3 Participation au fonctionnement collectif de la structure
- 4.3.4 Degré d'autonomie et d'initiative
- 4.3.5 Évaluation de votre intervention
- 4.3.6 Compétences mises en œuvre

Pour chaque thème, une consigne vous est proposée, afin d'orienter votre récit.

Il s'agira pour vous de rester centré sur l'expérience principale que vous avez choisie de décrire, en apportant au jury une information complémentaire à celle déjà fournie dans les pages précédentes (pages 9 à 25).

En effet, cette analyse globale devra permettre au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et / ou d'actualiser vos compétences professionnelles.

#### 5 - Décrire dans le Livret 2 une expérience n°2 (page 30 à 35) ...

Ce chapitre (expérience n°2) de votre Livret 2 n'e st bien sûr pas obligatoire. Il suppose en effet que vous ayez effectivement eu une expérience autre que celle décrite précédemment en lien avec le diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale.

Si tel est le cas, cette expérience pourra avoir été exercée préalablement à l'emploi (ou à la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 29 du Livret 2, ou être exercée parallèlement.

Si vous n'exercez plus l'emploi (ou la fonction bénévole) évoqué dans les pages 9 à 29, cette expérience n°2 pourra, bien sûr, être po stérieure à celui-ci.

Pour mémoire, cette expérience doit compléter l'expérience principale décrite en apportant une information nouvelle au jury.

Plus précisément, elle devra, dans la mesure du possible, vous permettre :

- de couvrir tout ou partie d'une fonction, que votre expérience principale n'aurait pas mise en lumière,
- de mettre en évidence une intervention auprès d'un public différent de celui auquel vous faites référence dans l'expérience préalablement décrite, qu'il s'agisse des caractéristiques de ce public, ou des problématiques traitées.

Outre une présentation de l'emploi ou de la fonction bénévole dont il est question et une présentation succincte du cadre de votre intervention, il vous est proposé de décrire 2 situations de travail significatives. Vous veillerez à mentionner, parmi les 4 fonctions du référentiel professionnel, celles auxquelles ces situations renvoient.

Votre récit pourra s'appuyer sur les conseils proposés précédemment pour l'expérience principale.

#### 6 - ... et, éventuellement, une expérience n°3 (page 36 à 41)

Les indications fournies pour l'expérience n° 2 s'appliquent également à cette éventuelle expérience n° 3.

# 7 - Renseigner, pour conclure, le tableau de synthèse des documents annexés à votre Livret 2 (page 43)

La rédaction de votre Livret 2 peut être manuscrite.

Toutefois, si vous choisissez d'utiliser l'outil informatique, vous veillerez à vous rapprocher de la mise en page proposée dans le livret original afin d'en faciliter l'appropriation par le jury.

Quelle que soit la forme choisie, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- - Décrivez votre activité dans le détail, de manière la plus précise possible
- ▲ Enfin, il est indispensable de préserver l'anonymat des usagers ainsi que des personnes avec lesquelles vous travaillez ou avez travaillé.

#### **ANNEXE**

### Forme que peut prendre votre récit et liste non exhaustive de documents associés, pour chaque fonction

#### Fonction 1 : Expertise et conseil scientifique et technique

#### ⇒ Forme possible de votre récit

- - à la délivrance de conseils et/ou d'actions pour améliorer et gérer les domaines de la vie quotidienne,
  - au repérage, à l'analyse et à l'élaboration de propositions pour la gestion quotidienne de l'environnement.
- Sur cette base, vous pourrez décrire les caractéristiques des actions que vous avez menées et leurs conséquences sur la vie quotidienne des personnes. De même, vous pourrez mettre en avant leurs conséquences sur votre action personnelle auprès des personnes ou des groupes concernés.
- Vous pourrez montrer comment vous avez repéré les potentialités de la ou des personnes et l'appui quelles ont représentés pour mener à bien vos actions.

#### → Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Comptes-rendus de visites et d'entretien (ou documents préparatoires) rédigés par vous-mêmes à destination :
  - de votre hiérarchie,
  - de la personne ou du groupe,
  - de vos collègues,
  - d'experts, de personnes appartenant à l'environnement de la personne ou du groupe.
- Documents indiquant des résultats obtenus auprès de personnes ou de groupes.
- Des grilles d'observation ou de relevés d'observation sur la personne (ou le groupe) et son environnement.

- ¥ Relevés d'observations ou prises de notes en réunion sur ce thème.
- Rapports effectués à partir des outils (histoire de vie, ...) utilisés.
- ▲ La préfiguration d'un projet lié à une situation particulière.

#### Fonction 2 : Accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socioéconomique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne

#### ⇒ Forme possible de votre récit

- Vous décrirez et analyserez vos pratiques relatives à :
  - l'accueil du ou des individus et l'élaboration du diagnostic social,
  - la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet individuel avec la personne ou d'un projet collectif avec le groupe.
- Pour cela, vous pourrez prendre appui sur un (ou des) cas, qui vous paraît rendre compte de la façon dont vous avez conçu et mis en œuvre un projet.

- - expliquer si l'environnement a été facilitant par rapport au projet ou si, au contraire, il a constitué un frein,
  - exposer comment vous avez pu discerner les potentialités de l'environnement et la façon dont vous les avez éventuellement transformées en ressources,
  - décrire éventuellement un mode de mobilisation et de coopération bénéfiques à l'accompagnement de la personne (ou du groupe) dont vous vous êtes occupé.
  - Expliquer dans quelles situations et comment vous avez été amené à jouer le rôle de référent de la personne ou du groupe.
- Vous pourrez situer les différents plans (affectif, intellectuel, relationnel, ...) sur lesquels vous effectuez votre accompagnement et la façon dont vous faites varier, ou exploitez, les types de situation dans lesquelles se situe la personne ou le groupe.
- ▶ Vous pourrez montrer comment, en fonction des contextes, vous adaptez le sens de votre message et les repères que vous cherchez à acquérir, ainsi que votre mode de communication.

#### → Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Dossier descriptif de projet.
- Des messages ou écrits pour alerter ou signaler une difficulté particulière.
- Documents indiquant des résultats obtenus auprès de personnes ou de groupes.
- Courriers, comptes-rendus et notes préparatoires à des partenariats ou accords de collaboration.

#### Fonction 3 : Développement social territorial

#### → Forme possible de votre récit

- - la participation et/ou la réalisation d'étude de besoins au niveau d'un territoire,
  - la participation à l'élaboration de diagnostics partagés d'un territoire et à la conduite de projets sociaux territoriaux.
- Dans la mesure du possible, vous pourrez :
  - Faire ressortir les variations et l'évolution de votre participation.
  - Présenter vos contributions.
  - Décrire vos interventions et votre rôle.
  - Illustrer vos compétences en matière d'animation et d'encadrement d'une équipe.
  - Présenter les bilans de ces études et projets.

#### → Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Dossier descriptif d'une étude de besoins.
- Dossier de suivi de projets sociaux territoriaux.
- Courriers, comptes-rendus et notes préparatoires à des partenariats en vue de la réalisation d'études ou de diagnostics partagés.

#### Fonction 4: Communication professionnelle, animation et formation

#### → Forme possible de votre récit

- - la conception et la communication d'informations à destination des usagers, des partenaires,
  - l'animation d'équipe,
  - la formation et la transmission des connaissances et des compétences professionnelles à destination des populations, des partenaires.
- **■** Dans la mesure du possible, vous pourrez :
  - Préciser qu'elles sont vos relations avec d'autres professionnels.
  - Présenter des sources, supports et circuits d'information (formels et informels) qui vous sont utiles ainsi que les modes de communication que vous privilégié avec vos collègues.
  - Identifier les retombées du travail pluri-professionnel sur votre pratique et sur celles des autres professionnels.
  - Décrire différents vecteurs utilisés pour réactualiser ou faire progresser vos connaissances techniques et théoriques liées à votre métier.
  - Préciser les thèmes ou décrire les sujets sur lesquels vous avez plus particulièrement travaillé et mettre en évidence ce que vous estimez être votre propre démarche de communication et/ou de formation.
  - Expliquer comment vous procéder pour garder mémoire de votre expérience, faire évoluer votre façon d'agir ou contribuer aux évolutions de votre équipe.

#### → Proposition de documents susceptibles d'être annexés à votre Livret 2

- Descriptif d'organisation.

- Rédaction d'articles dans des journaux institutionnels.
- Synthèse rédigée sur les principaux points du métier tel que vous le vivez.

#### Annexe IV

<u>ECTORAT</u>					
OM DU CA	NDIDAT :				
ATE DE L'	ENTRETIEN :				
- RELEVE DE DECISIONS -					
Attribution du diplôme :					
	OUI 🗆 NON 🗅				
NON:					
	Domaine de compétences 1 A  Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne				
	Validation:				
	OUI  NON				
	Domaines de compétences 1 B				
	Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne Validation :				
	OUI  NON				
	Domaine de compétences 1 C				
	Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne Validation :				
	OUI D NON D				
	Domaine de compétences 2 AB				
	Intervention sociale  Validation:				
	OUI D NON D				
	Domaine de compétences 2 C				
	Intervention sociale Validation:				
	OUI NON				
	Domaine de compétences 3				
	Communication professionnelle				
	Validation : OUI □ NON □				
	OUIG NONG				
	Domaine de compétences 4 A				
I	mplication dans les dynamiques institutionnelles partenariales, et inter-institutionnelles				
	Validation:				
	OUI D NON D				
	Domaine de compétences 4 B				
I	mplication dans les dynamiques institutionnelles partenariales, et inter-institutionnelles				
	Validation:				
	OUI D NON D				
	Dispense des conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté du 18 mai 2009				
	OUI 🗆 NON 🗅				
	001 = 11011 =				



# Enseignements secondaire et supérieur BTS

# Thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année

NOR: ESRS1301193N

note de service n° 2013-0002 du 25-1-2013

**ESR - DGESIP A2** 

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie, chanceliers des universités ; aux vice-recteurs ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; au directeur du Centre national d'enseignement à distance ; au directeur du service interacadémique des examens et concours ; aux chefs d'établissement

L'arrêté du 16 novembre 2006 définissant les objectifs, les contenus de l'enseignement et le référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour les brevets de technicien supérieur, paru au Journal officiel de la République française le 29 novembre 2006, prévoit que deux thèmes sont étudiés en deuxième année de BTS. L'intitulé, la problématique et les indications bibliographiques de chacun des deux thèmes prévus pour la session 2014 sont présentés en annexe.

À l'issue de la session 2013, la note de service n° 2012-0001 du 9 janvier 2012 relative aux thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année de BTS pour la session 2013 est abrogée.

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

Pour la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, Le chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Jean-Michel Jolion

#### **Annexe**

Thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année - session 2014

#### Thème n° 1 - Paroles, échanges, conversations, et révolution numérique

#### **Problématique**

Les échanges de paroles tissent les liens dont tout individu a besoin pour trouver sa place dans le groupe, la communauté, la société. Comment les nouvelles modalités de ces échanges prolongent-elles ou, au contraire, bouleversent-elles notre façon de penser la construction de soi, les relations humaines, les interactions avec les autres et avec le monde ?

#### Écrit/oral

Les échanges de paroles font intervenir une langue particulière, écrite ou orale. Les codes langagiers sont à prendre en compte dans leur diversité : codes spécifiques de l'échange épistolaire, codes de la conversation courante, codes des échanges numériques. Ces derniers brouillent les catégories de l'écrit et de l'oral : les échanges numériques, qui semblent instantanés et éphémères, laissent pourtant des traces tant il est encore vrai que « les paroles s'envolent et (que) les écrits restent ». Dans ces conditions, quels codes apprendre, à quelles normes se référer pour communiquer ?

#### Privé/public

Par ailleurs, la communication est régie a priori par des critères différents selon le caractère privé ou public de l'échange. Cette distinction semble cependant remise en cause par les réseaux sociaux qui rendent la vie privée accessible à des publics apparemment choisis. Construit-on son identité de la même façon dans un espace protégé - celui de la famille ou d'un cercle d'amis proches - et dans un réseau social ouvert ? Peut-il y avoir encore de la spontanéité dans les échanges ?

#### Professionnel/amateur

Qui détient une parole légitime ? Les frontières se brouillent entre la parole des experts, la parole reconnue, et la parole de tous et de chacun. Les blogs contribuent à forger les opinions. Ne risque-t-on pas de perdre la qualité professionnelle de l'appréciation portée sur une information ?

#### Lieu de pouvoirs/espace démocratique

Du fait du brouillage des codes, la conversation sur internet nivelle les relations hiérarchiques en rendant tout un





chacun apparemment accessible. Chacun peut entrer dans une discussion, connaître la pensée de l'autre ou progresser dans la sienne grâce aux interactions entre plusieurs interlocuteurs. Les nouveaux moyens de communication permettent aussi de se constituer en lobbys pour influencer une décision, contourner les médias officiels, pour faire entendre une autre voix, résister à des pouvoirs autoritaires. Mais ces mêmes moyens peuvent être le lieu où se renforce l'expression d'un groupe de pression, qui diffuse des affirmations sans citer ses sources, fausse les informations, avec une efficacité redoutable. Les nouveaux moyens de communication aident-ils à mieux exercer la citoyenneté ?

#### Proximité/distance

Les lieux de communication traditionnels (la salle de banquet, le café, les salons, etc.) influent sur l'échange. La relation entre interlocuteurs est réinterrogée par les nouvelles technologies. En présence ou à distance (par la lettre, le téléphone, le courriel, les messageries et le contact vidéo), qu'est-ce qui se joue dans ces formes de dialogue ? Quels changements, quels gains, apportent les relations virtuelles par rapport aux relations directes en face à face ? Continuité/discontinuité

La facilité des échanges, qui reposent sur des moyens techniques en permanence disponibles, permet une relation ininterrompue. Or se donner le temps de la réflexion, prendre de la distance avant de poursuivre et de revenir à une situation et, dans cette interruption, avoir mûri, progressé, organisé sa pensée, permet de mieux fonder son jugement. Cette manière de former ses idées a-t-elle encore un sens à l'heure des échanges spontanés, permanents, continus ? Le temps de la réflexion est-il le garant indispensable de la qualité de l'échange ?

#### **Indications bibliographiques**

Ces indications ne constituent en aucun cas un programme de lectures. Elles constituent des pistes et des suggestions pour permettre à chaque enseignant de s'orienter dans la réflexion sur le thème et d'élaborer son projet pédagogique.

#### Littérature

I. Asimov, Face aux feux du soleil, 1957

D. Daeninckx, Camarades de classe, 2008

Ph. Delerm, Quelque chose en lui de Bartleby, 2009

W. Gibson, Neuromancien, 1985

J. Franzen, Freedom, 2011

G. Feydeau, La Puce à l'oreille, 1907

E. lonesco, La Cantatrice chauve, 1950

La Bruyère, Les Caractères, « De la société et de la conversation », 1688

D. Glattauer, Quand souffle le vent du nord, 2011

S. Larsson, Millenium, 2005-2007

Molière, Les Précieuses ridicules, 1659 ; Le Misanthrope, 1665 ; Les Femmes savantes, 1672

M. Proust, Du côté de chez Swann, « Un amour de Swann », 1913

Y. Réza, *Conversations après un enterrement*, édition 2004 ; *Le Dieu du carnage*, 2008, repris au cinéma par Roman Polanski (*Carnage*, 2011)

N. Sarraute, Les Fruits d'or, 1963 ; Pour un oui ou pour un non, 1982

W. Shakespeare, Beaucoup de bruit pour rien, 1600

#### Essais

Books, dossier « Cinq cent millions d'amis », octobre 2010

La Conversation, collection Mutations, Autrement, 1999

Internet et les réseaux sociaux , La Documentation française, 2011

« Nos vies numériques », Sciences humaines n° 229, août-septembre 2011

D. Cardon, La Démocratie internet : promesses et limites, Le Seuil, 2010

A. Casilli, Les Liaisons numériques : Vers une nouvelle sociabilité ? 2010

Y. Citton, L'Avenir des humanités, Économie de la connaissance ou cultures de l'interprétation ? 2010

M. Doueihi, La Grande Conversion numérique, 2008

P. Flichy, Le Sacre de l'amateur : sociologie des passions ordinaires à l'ère du numérique, 2010

M. Fumaroli, Trois institutions littéraires, 1994 ; Quand l'Europe parlait français, 2001

E. Godo, Une histoire de la conversation, 2003

E. Lazega, Réseaux sociaux et structures relationnelles, Que sais-je? 2007

P. Mercklé, Sociologie des réseaux sociaux, 2004, 3ème édition, 2011

#### Films, séries télévisées

Mary and Max, Adam Elliot, 2009

Vous avez un message, Nora Ephron, 1998

The social network, David Fincher, 2010

L'Esquive, Abdellatif Kechiche, 2004

Ridicule, Patrice Leconte, 1996

Carnage, Roman Polanski, 2011 (repris de la pièce de Yasmina Réza, Le Dieu du carnage)

Le scaphandre et le papillon, Julian Schnabel, 2007

Denise au téléphone, Hal Salwen, 1995





Catfish, Henry Joost, Ariel Schulman, 2010 Contagion, Steven Soderbergh, 2011 Bref (Canal +) Les Deschiens (« Le Bavard ») Friends

#### Sites internet

Blogs des quotidiens de la presse écrite

http://www.cairn.info/resume.php?ID\_ARTICLE=SOCIO\_001\_0025 : « Exposition de soi et reconnaissance de singularités subjectives sur les sites de réseaux sociaux » (Fabien Granjon, Julie Denouël) http://www.cairn.info/article.php?

ID\_REVUE=SOC&ID\_NUMPUBLIE=SOC\_079&ID\_ARTICLE=SOC\_079\_0075&FRM=N&REDIR=1: « Smart mobs, Les communautés intelligentes mobiles ; comment reconnaître le futur quand il vous tombe dessus ? » (Howard Rheingold)

prospective-numerique.gouv.fr/place.publique

http://eduscol.education.fr/pid25134/seminaire-metamorphoses-livre-lecture.html : « La rémanence du livre dans les nouveaux dispositifs de communication » (Valérie Jeanne-Perrier) ; « Un nouvel imaginaire de lecture à travers ses représentations visuelles » (Julia Bonaccorsi)

#### Mots clés

Correspondance, billet, lettre, carte postale, télégramme, message, texto, SMS, internet, réseaux sociaux, blog, twitter, facebook, skype

Conversation, dialogue, échange, communication, fonction phatique, fonction expressive, fonction impressive Manuel de conversation, code, civilité, politesse, transgression, abréviation, phonétique, smiley, orthographe, norme Parler, discuter, argumenter, affirmer, écouter, réfléchir, réagir, contredire, admettre, nuancer

Se dévoiler, se confier, s'épancher, être sincère, mentir, s'exposer, se vanter, page personnelle, profil, narcissisme, altérité, identité

Colporter, diffuser, divulguer, propager, créer le buzz, rumeur, information, qu'en-dira-t-on, réputation, cancans, ragots, marketing viral

Intimité, anonymat, silence, protection de la vie privée, confidentialité, discrétion, secret, meuble secrétaire, pudeur Vitesse, immédiateté, temps réel, spontanéité, retenue, réserve, atermoiement, procrastination

Ami, association, coterie, cercle, club, communauté, forum de discussion, réseaux sociaux

Élégance, préciosité, affectation, naturel, franchise, ostentation

Expressions : tourner sa langue sept fois dans sa bouche, avoir l'esprit d'escalier, saisir la balle au bond, parler pour ne rien dire, répondre du tac au tac, tourner autour du pot, mdr, lol.

#### Thème n° 2 - Cette part de rêve que chacun porte en soi

#### **Problématique**

Le rêve se définit spontanément par opposition à la réalité. Il est généralement tenu pour une parenthèse de la conscience, une phase particulière du sommeil. Mais il renvoie aussi à la représentation idéale de ce que chacun désire et voudrait peut-être réaliser. La part de rêve que chacun porte en soi semble pouvoir libérer de réalités douloureuses, monotones ou ennuyeuses et aider ainsi à orienter autrement sa vie, à la redessiner dans un ailleurs et un futur plus ou moins proches. Le rêve stimule l'individu qui ne se satisfait pas de ce qu'il est et de ce qu'il a. Il élargit les possibles.

Multiples sont les éveilleurs de rêves (lieux, objets, personnes, sensations, etc.). Les œuvres d'imagination sont aussi propices à la rêverie, elles permettent de se transporter dans d'autres espaces, d'autres époques, d'autres personnages. Cependant, le rêve risque de couper du réel et d'amener à ne vivre que de chimères ou de fantasmes qui empêchent d'agir dans le monde et de mener sa vie. En ce sens, il est parfois dénigré comme perte de temps, fuite des responsabilités. Quelle part de rêve préserver dans un monde soumis à l'efficacité et à la rentabilité immédiates ?

C'est tout autant l'être que l'avoir qui sont concernés par le rêve : rêves d'objets de consommation, rêves de luxe, rêves de ce que les nouvelles technologies autorisent, rêves d'une identité autre, plus belle, plus forte, plus grande. Ces aspirations induisent un idéal porté par le rêve, facteur d'élévation et de sublimation de chacun, force de création et d'innovation. Cet idéal n'est cependant pas le même pour tous. Tel individu ne pourra-t-il pas trouver médiocre ce que tel autre pense être à sa mesure ?

Quelle est la part intime et vraiment personnelle de ce rêve qui nous porte ? Partagé par un groupe ou par l'ensemble d'une société, le rêve peut devenir utopie et donner à chacun comme à tous des raisons de vivre et d'espérer. Mais l'optimisme utopique ne risque-t-il pas de porter atteinte à la part de rêve et de liberté que chacun porte au plus profond de soi ?

#### Indications bibliographiques

Ces indications ne constituent en aucun cas un programme de lectures. Elles constituent des pistes et des suggestions pour permettre à chaque enseignant de s'orienter dans la réflexion sur le thème et





#### d'élaborer son projet pédagogique.

#### Littérature

André Breton, Nadja

Lewis Carroll, Alice au pays des merveilles

Erri de Luca, Montededio

Grégoire Delacourt, La Liste de mes envies

Robert Desnos, « J'ai tant rêvé de toi », Corps et biens

Fatou Diome, Le Ventre de l'Atlantique

Victor Hugo, Booz endormi, La Pente de la rêverie

Martin Luther King, I have a dream

La Fontaine, « La laitière et le pot au lait » ; « Les Souhaits »

Haruki Murakami, 1Q84 et Kafka sur le rivage

Nerval. Aurélia

Georges Perec, Les Choses

Arthur Rimbaud, « Rêvé pour l'hiver » et « Aube »

J. K. Rowling, Harry Potter (le miroir, le patronus)

Jean-Paul Sartre, Les Mots (rêveries enfantines)

Jules Vallès, L'Enfant (rêveries autour de Robinson Crusoe)

Paul Verlaine, « Mon rêve familier »

Virgile, Enéide (rêves de Didon et d'Enée, chant IV)

#### **Essais**

Gaston Bachelard, L'Air et les songes ; La Poétique de la rêverie

Charles Baudelaire, « La reine des facultés » in Salon de 1859

Sigmund Freud, L'Interprétation du rêve

Neal Gabler, Le Royaume de leurs rêves

Nancy Huston, L'Espèce fabulatrice

Albert Jacquard, Mon utopie

Edgar Morin, Le Cinéma ou l'homme imaginaire

Jean-Bertrand Pontalis, Le Dormeur éveillé

#### Films, documents iconographiques

La Rose pourpre du Caire, Woody Allen

Big fish, Tim Burton

La vie est belle, Frank Capra

Reality, Matteo Garrone

Eternal Sunshine of the Spotless mind, Michel Gondry

Rêves, Aki Kurosawa

Mulholland drive, David Lynch

Inception, Christopher Nolan

Mary Poppins, Robert Stevenson

Stalker, Andreï Tarkovski

Les Daguerréotypes (scène finale des rêves), Agnès Varda

Total recall, Paul Verhoeren (roman de Philip K. Dick, Souvenirs à vendre)

Marc Chagall

Salvador Dali

Giorgio de Chirico

Paul Delvaux

Douanier Rousseau

Caspar David Friedrich

Paul Gauguin

René Magritte

Dreamlands - Des parcs d'attraction aux cités du futur (catalogue de l'exposition du Centre Pompidou, 2010)

#### Musique, chansons

Robert Schumann, Rêverie

Franz Listz, *Liebestraüme* 

Claude Debussy, Prélude à l'après-midi d'un faune

Dominique A, La relève

Charles Aznavour, Je m'voyais déjà

Jacques Brel, La quête

Claude Dubois, J'aurais voulu être un artiste (le blues du businessman)

John Lennon, Imagine

Claude Nougaro, Le cinéma

Téléphone, Un autre monde





Boris Vian, *La complainte du progrès* Laurent Voulzy, *Le rêve du pêcheur* 

#### Sites internet

Base de textes pour l'étude des rêves dans les textes littéraires :

http://www.reves.ca/index.php

Exposition BNF - Utopie : La quête de la société idéale en Occident :

http://expositions.bnf.fr/utopie/index.htm

#### Mots clés

Rêve, rêverie, songe, méditation, fantasme, chimère, illusion, mirage, fantasmagorie

Imaginaire, irréel, merveilleux, paradisiaque, fabuleux

Bovarysme, symbolisme, surréalisme, onirisme

Imaginer, rêvasser, divaguer, délirer, déraisonner

Enchantement, idéal, utopie

Jardin secret, for intérieur

Doux rêveur, songe-creux, faire de beaux rêves, être dans les nuages, être dans la lune, réaliser un vieux rêve, rêver tout éveillé

Pays du rêve, rêve américain, pays de Cocagne, le rêve de l'Orient, Eldorado

L'herbe est toujours plus verte dans le pré d'à côté, faire des châteaux en Espagne, c'est le rêve!



#### Nominations au conseil d'orientation de Campus France

NOR: ESRC1300499A

arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013

**ESR - DREIC** 

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 janvier 2013, sont nommés membres du conseil d'orientation de Campus France en qualité de représentants de la conférence des chefs d'établissement de l'enseignement supérieur :

- Khaled Bouabdallah, président de l'université de Saint-Étienne et président de la commission des relations internationales et européennes de la conférence des présidents d'université ;
- Christian Lerminiaux, directeur de l'université de technologie de Troyes et président de la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs ;
- Laurent Carraro, directeur général de l'École nationale supérieure d'arts et métiers.



#### Nominations au conseil d'orientation de Campus France

NOR: ESRC1300500A

arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013

**ESR - DREIC** 

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 janvier 2013, sont nommés membres du conseil d'orientation de Campus France, en qualité de représentants de l'Union nationale des étudiants de France :

- Pierre Méry ;
- Marthe Corpet.



#### Nomination au conseil d'orientation de Campus France

NOR: ESRC1300501A

arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013

**ESR - DREIC** 

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 janvier 2013, Marie Pilliere est nommée membre du conseil d'orientation de Campus France en qualité de représentante de la Fédération des associations générales étudiantes.



#### Nomination au conseil d'orientation de Campus France

NOR: ESRC1300502A

arrêté du 28-1-2013 - J.O. du 5-2-2013

**ESR - DREIC** 

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 janvier 2013, François Bonaccorsi, directeur du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, est nommé membre du conseil d'orientation de Campus France, en qualité de représentant du Centre national des œuvres universitaires et scolaires.



#### Nomination au conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique

NOR : ESRR1300023A arrêté du 28-1-2013 ESR - DGRI B2

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 janvier 2013, Pierre Valla est nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique, en qualité de représentant de l'État titulaire désigné par le ministre chargé de la recherche, en remplacement de Catherine Gaudy.



# Mouvement du personnel Liste d'aptitude

# Emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel : inscription complémentaire

NOR : ESRH1300025A arrêté du 27-12-2012 ESR - DGRH E1-2

Vu article L. 953-2 du code de l'éducation ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 62-1587 du 29-12-1962 modifié ; décret n° 94-39 du 14-1-1994 modifié ; décret n° 98-408 du 27-5-1998 modifié ; décret n° 2010-986 du 26-8-2010 ; décret n° 2010-990 du 26-8-2010 ; décret n° 2012-1246 du 7-11-2012 ; arrêté du 1-10-2012

Article 1 - Les personnels dont les noms suivent sont inscrits sur la liste d'aptitude complémentaire à l'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel :

Monsieur Michel Cedra, inspecteur divisionnaire de finances publiques de classe normale, à compter du 1er janvier
 2013;

Article 2 - Le directeur général des finances publiques et la directrice générale des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Bulletins officiels des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 27 décembre 2012

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,

La chef de service de l'encadrement, adjointe à la directrice générale des ressources humaines, Fabienne Brouillonnet

Pour le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, et par délégation,

Pour le directeur général des finances publiques, La responsable du pôle mobilité et agents comptables, Sandra Pernet



#### Informations générales Vacance de fonctions

#### Directeur de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise

NOR: ESRS1300022V avis du 29-1-2013 ESR - DGESIP A

Les fonctions de directeur de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE) sont déclarées vacantes au 1er août 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 86-640 du 14 mars 1986, le directeur est nommé par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis du conseil d'administration de l'école, pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est choisi parmi les personnes qui ont vocation à enseigner dans l'école. Les dossiers de candidature, comprenant notamment un curriculum vitae et une déclaration d'intention, devront parvenir, dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, au service des ressources humaines de l'École nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise, 1, square de la Résistance 91025 Évry cedex. Les candidats devront adresser une copie de leur dossier au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, mission des écoles supérieures et de l'enseignement supérieure privé, 1, rue Descartes 75231 Paris cedex 05.